



Pass Culture 4° et 3°

publié le 17/01/2023

Descriptif :

Pass Culture, dispositif mis en place par Le Ministère de l'Education Nationale en partenariat avec le Ministère de la Culture

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vos enfants de 15 à 17 ans bénéficient d'un crédit **Pass Culture**. Ce crédit leur permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, concert, théâtre, billets d'entrée pour les musées, achat de livres ou de matériel beaux-arts, etc.

Les élèves de 15 ans bénéficient d'un crédit de **20 €**

Les élèves de 16 et 17 ans bénéficient d'un crédit de **30 €**

Si votre enfant a déjà activé son Pass Culture, il sera crédité automatiquement à chaque anniversaire.

Si votre enfant n'a pas encore activé son Pass Culture, voici la démarche à suivre :

- Votre enfant a reçu son compte ÉduConnect élève. Il aura besoin de ce compte (identifiant et mot de passe) pour pouvoir justifier simplement de son identité et de son âge sur l'application Pass Culture et recevoir son crédit. S'il a perdu son compte, il doit demander ses identifiants à l'administration du collège .
- Il doit activer son compte ÉduConnect élève, et il est invité à renseigner son adresse courriel afin de faciliter la récupération des codes en cas d'oubli, sur <https://moncompte.educonnect.educat...>
- Il télécharge l'application Pass Culture, crée son compte et renseigne ses identifiants ÉduConnect élève. Son compte Pass Culture est alors actif et crédité.

Plus d'informations sur <https://pass.culture.fr/>

Nous souhaitons à vos enfants une belle découverte et pratique culturelle grâce à ce dispositif.

Document joint

 [2022_v13_flyer_passculture_a4_mt-2](#) (PDF de 628.2 ko)